

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC**

LE 12 AOÛT 2023  
34 RUE DE BRUXELLES-15 ML

*Arrêté n°363 août 2023-ST*

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

**Vu** l'article 417-6 du Code de la Route,

**Vu** l'article R 610-5 du Code pénal,

**Vu** la demande présentée en date du 02 août 2023 par Monsieur Daniel GARCIA, 34 rue de Bruxelles 59540 Caudry relative au stationnement de véhicules en vue d'un déménagement face au n°34 rue à Caudry.

**Considérant** qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

**ARRÊTE**

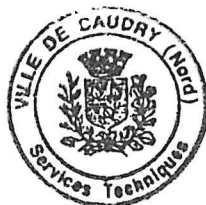
**ARTICLE 1** : Monsieur Daniel GARCIA est autorisé à occuper le Domaine Public, au droit du stationnement autorisé, face au n° 34 rue de Bruxelles à Caudry (15 ml), le 12 août 2023 , afin d'effectuer un déménagement.

**ARTICLE 2** : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 04 août 2023



Le Maire,  
Conseiller Départemental,

Pour le Maire empêché,  
Frédéric BRICQUS  
Le Maire Adjoint au Maire

Anne-Sophie MERY-DUEZ